

SEANCE DU 26 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le **lundi 26 mars à 20 heures**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence CHEVROLLIER Denis, Maire
 Etaient présents : GEORGEAULT Myriam, SENIOW Mickaël, OLIVRY Anne, FESSELIER Rémi, GIONNET Jean-Paul, LIMA Chrystel, GAUTIER Loïc, BOUVET Sébastien, LOUIS Isabelle, MARION Bernard, Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : ORHANT Brigitte, MAIGRET Cédric, LOISEL Soraya, URIEN Samuel,
 Etait absent : /

Date de convocation : 19 mars 2018

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 11

votants : 12 Pouvoir : Brigitte Orhant a donné pouvoir écrit pour voter en son nom à Chrystel Lima

Madame Myriam Georgeault a été élue secrétaire.

2018-03-01 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après s'être assuré que l'ordonnateur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016,

Le compte administratif de l'exercice 2017 se présente comme suit :

Section Fonctionnement

	Prévisions budgétaires 2017	Réalisations	Résultat exercice antérieur	Total
Dépenses	409 211 €	306 544,97 €	/	306 544.97 €
Recettes	409 211 €	418 316.59 €	/	418 316.59 €
Résultat de clôture 2017				111 771.62 €

Section d'Investissement

	Prévisions budgétaires 2017	Réalisations	Résultat exercice antérieur	Total
Dépenses	791 333 €	391 186.37 €	/	392 186.37€
Recettes	791 333 €	314 159.63 €	73 289.95 €	387 449.58 €
Résultat de clôture 2017				- 4736.79 €

Considérant que Denis Chevrollier, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Myriam Georgeault, adjointe au maire, pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le conseil municipal

- ADOPTE le compte administratif « Commune » 2017 tel que présenté ci-dessus.

2018-03-02 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après s'être assuré que l'ordonnateur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016,

Le compte administratif de l'exercice 2017 se présente comme suit :

Section Exploitation

	Prévisions budgétaires 2017	Réalisations	Résultat exercice antérieur	Total
Dépenses	142 605.96 €	15 094.78 €	/	15 094.78 €
Recettes	142 605.96 €	34 403.98 €	108 316.96	142 720.94 €
Résultat de clôture positif 2017				127 626.16 €

Section Investissement

	Prévisions budgétaires 2017	Réalisations	Résultat exercice antérieur	Total
Dépenses	115 843 €	8 589 €	/	8 589€
Recettes	115 843 €	12 216 €	3 627 €	15 843 €
Résultat de clôture positif 2017				7 254 €

Considérant que Denis Chevrollier, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Myriam Georgeault, adjointe au maire, pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le conseil municipal
- ADOPTE le compte administratif « Commune » 2017 tel que présenté ci-dessus.

2018-03-03 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – LOTISSEMENT LE GRAND CHAMP

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après s'être assuré que l'ordonnateur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016,

Le compte administratif de l'exercice 2017 se présente comme suit :

Section de Fonctionnement

	Prévisions budgétaires 2017	Réalisations	Résultat exercice antérieur	Total
Dépenses	487 657.44 €	313 737.44 €	/	313 737.44 €
Recettes	487 657.44 €	397 982.42 €	0.54	397 982.96 €
Résultat de clôture positif 2017				+ 84 245.52 €

Section d'Investissement

	Prévisions budgétaires 2017	Réalisations	Résultat exercice antérieur	Total
Dépenses	580 378.09 €	286 871.34 €	191 306.19 €	478 177.53 €
Recettes	580 378.09 €	291 306.19 €	/	291 306.19 €
Résultat de clôture négatif 2017				- 186 871.34 €

Considérant que Denis Chevrollier, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Myriam Georgeault, adjointe au maire, pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le conseil municipal
- ADOPTE le compte administratif « Le Grand Champ » 2017 tel que présenté ci-dessus.

2018-03-04 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017

Après s'être fait présenter les différents budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le trésorier principal propres au budget « communal », au budget « assainissement », au budget « Lotissement Le Grand Champ » **n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

2018-03-05 : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 111 771,62 € et un déficit de la section d'investissement de 4 736,79 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit

en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement. Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 en réserve pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2017 de la façon suivante :

- 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 111 771,62 €
- ligne 002 Résultat de fonctionnement reporté : 0 €

2018-03-06 : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2017 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017 qui fait apparaître un excédent d'exploitation de 127 626.16 € et un excédent de la section d'investissement de 7 254 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement. Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 en report en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2017 de la façon suivante :

- 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 0 €
- ligne 002 Résultat de fonctionnement reporté : 127 626.16 €

2018-03-07 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE CLOTURE 2017 BUDGET LOTISSEMENT LE GRAND CHAMP

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017 Lotissement Le Grand Champ qui fait apparaître un résultat de fonctionnement de 84 245,52 € et un déficit d'investissement de 186 871,34 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement. Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 en report en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal inscrit :

- ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté :84 245,52 €
- ligne 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 0 €

2018-03-08 : VOTE DES BUDGETS 2018

Après s'être fait présenter les propositions budgétaires pour l'exercice 2018,
Après s'être assuré que les résultats de l'exercice 2017 propres à chaque budget ont bien été repris dans les budgets primitifs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Vote les budgets primitifs 2018 qui s'équilibrent :

Budget Commune

Section de fonctionnement à 414 257 €
Section d'investissement à 465 523,16 €

Budget Assainissement

Section d'exploitation à 166 475,16 €
Section d'investissement à 139 470 €

Budget Lotissement Le Grand Champ

Section de fonctionnement à..... 468 674,20 €

Section d'investissement à..... 484 291,14 €

2018-03-09 : VOTE SUBVENTION 2018

Sur proposition de son Président, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, vote la subvention de fonctionnement suivante :

- OGEC Vergéal Cantine..... 5 000 €